

**Conseils des écoles élémentaires et maternelles  
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 37*

**LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

**Est absente et excusée** : Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoir a été donné par** : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, rappelle que la commune est représentée dans les conseils d'école par :

- Le maire ou son représentant,
- et UN conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal

Les conseils d'écoles se réunissent au moins une fois par trimestre.

Vu :

- l'article D 411-1 du Code de l'Education,
- les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation de son représentant au sein de chaque conseil d'école.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Les candidats présentés par la majorité sont :

#### Ecoles élémentaires

école SEVIGNE : Frédéric WEISZ  
école Richard SIMON : Sabine AUDIGOU  
école DESCELIERS : Frédéric ELOY  
école BROGLIE : Luc DESMARETS  
école Sonia DELAUNAY : Nicolas LANGLOIS  
école Jules FERRY : Mickaël PAJOT  
école Paul BERT : Annette ROUSSEL  
école Paul LANGEVIN : Nathalie PARESY  
école Pierre CURIE : François LEFEBVRE  
école Jacques PREVERT : Estelle BUQUET  
école MICHELET : Patricia RIDEL

#### Ecoles maternelles

école BLAINVILLE : Florent BUSSY  
école THOMAS : Frédéric ELOY  
école BROGLIE : Luc DESMARETS  
école Sonia DELAUNAY : Nicolas LANGLOIS  
école Valentin FELDMANN : Mickaël PAJOT  
école Jeanne MAGNY : Jocelyne CYPRIEN  
école Paul BERT : Annette ROUSSEL  
écoles Paul LANGEVIN et Louise MICHEL : Nathalie PARESY  
école Marie CURIE : François LEFEBVRE  
école Elsa TRIOLET : Estelle BUQUET  
école VAUQUELIN : Patricia RIDEL

Les élus de la liste « Unis pour Dieppe », ne participent pas au vote.

Les élus de la liste « Dieppe au Cœur » votent contre les candidatures présentées par la majorité municipale.

**Sont élus par 30 voix :**

**Ecoles élémentaires**

école SEVIGNE : Frédéric WEISZ  
école Richard SIMON : Sabine AUDIGOU  
école DESCELIERS : Frédéric ELOY  
école BROGLIE : Luc DESMARETS  
école Sonia DELAUNAY : Nicolas LANGLOIS  
école Jules FERRY : Mickaël PAJOT  
école Paul BERT : Annette ROUSSEL  
école Paul LANGEVIN : Nathalie PARESY  
école Pierre CURIE : François LEFEBVRE  
école Jacques PREVERT : Estelle BUQUET  
école MICHELET : Patricia RIDEL

**Ecoles maternelles**

école BLAINVILLE : Florent BUSSY  
école THOMAS : Frédéric ELOY  
école BROGLIE : Luc DESMARETS  
école Sonia DELAUNAY : Nicolas LANGLOIS  
école Valentin FELDMANN : Mickaël PAJOT  
école Jeanne MAGNY : Jocelyne CYPRIEN  
école Paul BERT : Annette ROUSSEL  
écoles Paul LANGEVIN et Louise MICHEL : Nathalie PARESY  
école Marie CURIE : François LEFEBVRE  
école Elsa TRIOLET : Estelle BUQUET  
école VAUQUELIN : Patricia RIDEL

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--